

**7^{ème} Réunion du Comité de session du
Conseil scientifique de la CMS (ScC-SC7)**

Bonn, Allemagne, 17 – 20 septembre 2024

UNEP/CMS/ScC-SC7/Doc.6.1.1

**DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU'IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS
ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES**

(préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Dans ce document, le Conseil scientifique est invité à examiner, sur la base des Décisions 14.216 et 14.217, le rapport « Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores », et à convenir d'actions permettant de mettre en œuvre ces décisions.

DÉCLIN DES INSECTES ET LES MENACES QU'IL REPRÉSENTE POUR LES POPULATIONS ANIMALES MIGRATRICES INSECTIVORES

Contexte général

1. La COP14 a adopté les Décisions 14.216 et 14.217 Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores, qui se lisent comme suit :

14.216 À l'adresse du Conseil scientifique

Le Conseil scientifique est invité, sous réserve de la disponibilité des ressources, à examiner et, le cas échéant, à fournir des recommandations à la COP15 sur :

- a) les conclusions du rapport « Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » ;*
- b) la hiérarchisation des principaux facteurs à l'origine de la perte avérée de biomasse d'insectes ;*
- c) le recueil d'informations pertinentes supplémentaires concernant le déclin actuel des insectes et l'évaluation de ses effets en cascade sur les espèces animales migratrices insectivores, notamment le rôle des insectes dans la connectivité ; et d) l'élaboration de lignes directrices pour les actions prioritaires identifiées*

14.217 À l'adresse du Secrétariat

Le Conseil scientifique, sous réserve de la disponibilité des ressources, est invité à :

- a) diffuser le rapport « Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » auprès des parties prenantes concernées et faire connaître ses conclusions et recommandations dans les forums appropriés ; et*
- b) soutenir le Conseil scientifique dans l'examen des conclusions et des recommandations du rapport et dans la mise en œuvre de toute action de suivi dans le cadre de son programme de travail.*

2. La communauté scientifique s'accorde sur le déclin spectaculaire de la biodiversité et de la biomasse d'insectes dans de nombreuses régions du monde. Ce constat est confirmé par le premier rapport d'évaluation mondiale de l'IPBES sur la biodiversité et les services écosystémiques,¹ qui souligne également le déclin rapide des populations et de l'abondance d'insectes.
3. La biodiversité des insectes joue un rôle vital dans le bon fonctionnement de nombreux écosystèmes du monde et de leurs services. Les insectes constituent une ressource alimentaire essentielle pour de nombreuses espèces de vertébrés qui s'en nourrissent et misent sur eux pour élever leur progéniture, et qui sont pour beaucoup des espèces migratrices. Le déclin des insectes peut donc avoir une incidence significative sur de nombreuses espèces migratrices insectivores, en particulier les oiseaux et les chauves-souris.
4. Des lacunes persistent toutefois encore dans notre compréhension de l'état de conservation, des tendances de populations et des menaces pesant sur les espèces d'insectes, ainsi que de leurs incidences sur les espèces migratrices qui en dépendent, en particulier dans certaines régions. Comblar le manque d'informations à ce sujet et analyser en détail les différents facteurs du déclin des insectes est essentiel pour identifier les actions prioritaires pouvant être prises afin de s'attaquer à ces pertes.

¹ IPBES (2019), *Rapport de l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*. E. S. Brondizio, J. Settele, S. Díaz et H. T. Ngo (éditeurs). Secrétariat de l'IPBES, Bonn, Allemagne. 1 148 pages. <https://doi.org/10.5281/zenodo.3831673>

5. À cette fin, la Conférence des Parties a adopté, lors de sa 13^e réunion (COP13, 2020), la [Résolution 13.6 Déclin des insectes et menace qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#), qui invite, entre autres, les Parties à encourager et à soutenir la recherche scientifique sur l'impact du déclin des insectes sur les populations animales migratrices insectivores. La Résolution invite également les Parties à promouvoir la coopération et la collaboration continues entre scientifiques, professionnels, parties prenantes et organismes internationaux dont les travaux sont liés au déclin des insectes.
6. En avril 2023, grâce aux contributions volontaires des gouvernements d'Allemagne et d'Australie, le Secrétariat a chargé l'Institut Leibniz d'analyse des changements relatifs à la biodiversité (LIB) de produire un rapport s'intéressant aux conséquences du déclin des insectes sur les animaux migrateurs insectivores et a soumis une première version au ScC-SC6. Le Comité de session a accueilli favorablement le rapport et a demandé au Secrétariat de le finaliser, en tenant compte, le cas échéant, des observations formulées au ScC-SC6 et soumises par écrit au Secrétariat après la réunion. Le Conseil scientifique, lors du ScC-SC6, a d'autre part demandé au Secrétariat de préparer un document pour examen par la COP14, qui inclurait une proposition adressée au Conseil scientifique de poursuivre certains aspects de la Décision 13.129, sous réserve de la disponibilité des ressources, et les domaines spécifiés pour la poursuite des travaux sur des sujets spécifiques.
7. L'Institut Leibniz d'analyse des changements relatifs à la biodiversité (LIB) a incorporé une nouvelle section sur l'impact du déclin des insectes sur les poissons migrateurs insectivores, a traité les commentaires reçus par le ScC-SC6 et a finalisé le rapport qui a ensuite été soumis par le Secrétariat à la COP14.
8. Les messages clés et les recommandations du rapport intitulé « [Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores](#) » ont été présentés à la COP14 dans le document [UNEP/CMS/COP14/Doc.30.4.2/Rev.1](#), tandis que le rapport complet a été mis à disposition dans le document d'information [UNEP/CMS/COP14/Inf.30.4.2](#). Le rapport fournit une revue de la littérature scientifique pertinente évaluant l'état des populations d'insectes en déclin, les principaux facteurs à l'origine du déclin des insectes et les conséquences directes et indirectes de ces derniers sur les espèces animales migratrices insectivores.

Mise en œuvre des Décisions 14.216 et 14.217

9. En application de la Décision 14.217, le Secrétariat a publié et utilisé le rapport dans le cadre de la campagne organisée pour la Journée mondiale des oiseaux migrateurs 2024. Le thème de cette campagne 2024 est « [Protégeons les insectes, protégeons les oiseaux](#) », et le rapport a permis d'élaborer des messages clés ainsi qu'une série d'autres documents aux fins de cette initiative. En collaboration avec ses partenaires et avec le soutien des auteurs du rapport, le Secrétariat prévoit d'organiser un webinaire spécialement consacré aux insectes le deuxième jour de célébration de la Journée mondiale des oiseaux migrateurs, le 12 octobre 2024.
10. Conformément à la Décision 14.216, le rapport « Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » est présenté à la septième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC7) pour examen et suite à donner.

Actions recommandées

11. La sixième réunion du Comité de session du Conseil scientifique (ScC-SC6) peut envisager les actions suivantes :
 - a) inviter le Secrétariat, sous réserve de la disponibilité de ressources, à commander une étude visant à recueillir des informations pertinentes supplémentaires sur le déclin actuel des insectes et à évaluer la réaction en chaîne qu'engendre ce phénomène sur les espèces animales migratrices insectivores, y compris des informations sur le rôle que jouent les insectes dans la connectivité, ainsi qu'à proposer, éventuellement, des lignes directrices concernant les actions prioritaires identifiées ;
 - b) établir un groupe de travail intersessions investi du mandat présenté en annexe, qui sera chargé d'examiner le rapport « Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » et de soumettre des recommandations et des lignes directrices à l'examen du Conseil scientifique conformément à la Décision 14.216.

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA CMS SUR LE DÉCLIN DES INSECTES

Lors de sa septième réunion (ScC-SC7), qui s'est tenue du 17 au 20 septembre 2024, le Comité de session du Conseil scientifique a décidé d'établir un Groupe de travail sur la thématique susmentionnée.

1. Objectif

Le Groupe de travail a pour mandat d'épauler le Conseil scientifique dans la mise en œuvre de la Décision 14.216, en particulier concernant :

- a) la fourniture de recommandations sur les conclusions du rapport intitulé « Déclin des insectes et les menaces qu'il représente pour les populations animales migratrices insectivores » et la hiérarchisation des principaux facteurs à l'origine de la perte établie de la biomasse d'insectes ;
- b) l'élaboration de lignes directrices pour les actions les plus urgentes ou les actions prioritaires identifiées, en tenant compte des effets en cascade du déclin des insectes sur les espèces migratrices insectivores. Bien que ces lignes directrices doivent être applicables à l'échelle mondiale, elles peuvent également comprendre des mesures spécifiques aux différentes régions.

2. Composition

- A. Le Groupe de travail devrait être composé des membres suivants, en s'employant à maintenir un équilibre entre les femmes et les hommes ainsi qu'un équilibre dans la représentation des différentes régions :
 - a) membres du Comité de session ;
 - b) experts des Parties et autres observateurs ;
 - c) représentants d'autres organisations et accords multilatéraux sur l'environnement (AME), le cas échéant ;
 - d) communauté scientifique travaillant sur les questions liées au déclin des insectes, et de préférence sur les problématiques particulières relatives aux espèces migratrices et aux insectes.
- B. En cas de besoin, des experts externes au Groupe de travail et désireux de contribuer aux objectifs de ce dernier peuvent être invités à participer aux réunions ou à soutenir des tâches spécifiques.

3. Organisation du travail

- A. Le Groupe de travail choisira son président ou sa présidente parmi ses membres.
- B. Les membres du Groupe de travail travailleront principalement par voie électronique, en communiquant par courrier électronique et en recourant éventuellement à un espace de travail dédié ou à des réunions virtuelles. Des réunions en personne pourront être organisées en marge des réunions du Comité de session.
- C. Le président ou la présidente du Groupe de travail rendra compte de l'avancement des travaux au Comité de session.

- D. Le Secrétariat de la CMS recensera les membres du Groupe de travail, tiendra la liste de ces membres et soutiendra et facilitera la coordination des activités du Groupe de travail ainsi que l'organisation de ses réunions.

4. Durée du mandat

Le Groupe de travail est établi pour la période intersessions précédant la COP15.